

La banque à votre portée

Une initiative de la MBA pour promouvoir l'éducation financière

ABUS FINANCIERS – CONSEILS AUX PERSONNES AGÉES

Un abus financier à l'encontre d'une personne âgée est l'action délibérée de priver une vieille personne de ses ressources financières. Cela pourrait être un vol, une fraude ou de la pression exercée sur ladite personne afin de prendre le contrôle de son argent et de ses biens.

Le malfaiteur financier pourrait être un membre de la famille, un ami, un collègue, un partenaire d'affaires, une connaissance, un aide-soignant ou un parfait étranger qui se lierait d'amitié avec la personne âgée.

Les signes d'alerte d'abus financiers à l'encontre des personnes âgées sont:

- ▶ Des transactions douteuses faites à partir du compte de la personne âgée, tels que des retraits fréquents et inexplicables ou des retraits au guichet automatique par une personne âgée qui n'a pas l'habitude, en temps normal, d'utiliser une carte bancaire.
- ▶ Passer d'un compte bancaire simple pour un autre offrant des services nettement plus sophistiqués qui ne correspondent pas forcément aux besoins de la personne âgée et dont celle-ci éprouverait des difficultés à maîtriser.
- ▶ Des transactions financières faites au nom de la personne âgée par un aide-soignant, un parent ou un ami, sans en être proprement mandaté.
- ▶ La signature falsifiée de la personne âgée.
- ▶ Faire signer de force ou en ayant recours à la ruse et la déception, un titre de propriété, un testament ou une procuration.

Si vous êtes une personne âgée, veillez à prendre ces quelques précautions afin de sécuriser vos informations confidentielles et vous protéger d'abus financiers :

- ▶ Contactez votre banque et exigez un relevé de vos comptes afin de vérifier vos transactions bancaires.
- ▶ Discutez au préalable avec votre banquier sur les meilleures options disponibles pour gérer vos finances et protéger vos biens.
- ▶ Ne jamais prendre de décision financière hâtive telle que signer un document dont vous ne comprenez pas le sens sans rechercher l'avis d'un expert financier ou d'un homme de loi.
- ▶ Ne jamais donner vos informations confidentielles telles que le numéro de votre pièce d'identité ou de votre compte bancaire par téléphone ou par courriel sans vous assurer que la demande provient d'une source sûre.
- ▶ Gardez vos relevés bancaires et d'autres informations confidentielles en lieu sûr et à l'abri des étrangers.
- ▶ Déchiquez les reçus et les relevés bancaires avant de les jeter et retournez à la banque des cartes de débit/crédit non-utilisées.
- ▶ Ne vous laissez pas intimider et menacer par un proche qui veut s'approprier vos biens.

Que faire si vous êtes victime d'un abus financier ?

- ▶ Parlez-en à un membre de confiance dans votre famille et à votre banquier.
- ▶ Recherchez de l'aide auprès de la police.

Article n° 7 du 27 février 2015